

Conditions du concours Gagnez votre budget de voyage pour 2022!

Article 1: organisation

TUI Belgium S.A., dont le siège social se situe à Gistelsesteenweg 1, 8400 Ostende, Belgique, TVA BE 0408.479.965, ci-après dénommée l'organisateur, organise un concours qui débute le 30 décembre 2021 et prend fin le 10 janvier 2022 à 23h59.

Article 2: généralités

Le concours est régi uniquement par le présent règlement. En prenant part au concours, le participant accepte le contenu et toutes les clauses dudit règlement, ainsi que toutes les décisions que pourraient prendre les organisateurs afin de garantir le bon déroulement de l'action. À l'exception de la participation et de l'annonce du gagnant, il n'y aura aucune communication sur le concours, ni par courrier, ni par téléphone. Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de suspendre, d'écourter ou d'annuler le concours, son déroulement et/ou le règlement. Dans tous ces cas de figure, les organisateurs ne peuvent être tenus responsables.

Article 3: participation

La participation au concours Gagnez votre budget voyage pour 2022 est ouverte à toute personne physique (âge minimum: 18 ans) dont la résidence fixe est établie en Europe ou au Maroc, qui accepte ce règlement par le biais du formulaire à remplir en ligne. Sauf pour les membres du personnel de TUI Belgium S.A. et les membres de leurs familles. Une seule personne par domicile et par adresse e-mail peut participer. Les participations multiples ou frauduleuses seront automatiquement exclues du concours.

Pour prendre part de façon valable au concours, les participants doivent suivre les étapes suivantes:

1. Complétez vos données personnelles et répondez aux questions en ligne sur: <https://www.tuifly.be/fr/gagnez>, <https://www.tuifly.fr/fr/gagnez/>, <https://www.tuifly.ma/fr/gagnez>
2. Donnez la bonne réponse aux questions.
3. Répondez à la question subsidiaire.

Article 4: prix

Dans le cadre du concours Gagnez votre budget voyage pour 2022, le prix suivant est en jeu:

1 paquet de 10 chèques-cadeaux d'une valeur de 200 € (2000 €), valables jusqu'au 31/12/2022 sur toute l'offre TUIfly (www.tuifly.be/ www.tuifly.ma/ www.tuifly.fr).

Le prix n'est pas échangeable contre sa valeur en argent ou d'autres avantages en nature. Le prix ne peut être ni échangé ni converti en espèces.

Article 5: détermination du gagnant

Le gagnant du concours est le participant légitime qui aura répondu correctement à toutes les questions et qui aura répondu correctement à la question subsidiaire. Si aucun participant ne répond correctement à la question subsidiaire, le gagnant du concours est le participant légitime qui aura répondu correctement à toutes les questions du quiz et dont la réponse à la question subsidiaire se rapprochera le plus de la réponse correcte. En cas de participants multiples ayant donné la bonne réponse ou le plus de réponses correctes à la question subsidiaire, le vainqueur sera celui qui aura répondu le plus rapidement.

Article 6: responsabilité

TUI Belgium S.A. ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects encourus à la suite de la participation au concours, d'une interruption, de quelconques dysfonctionnements, de l'exclusion de participants ou de la clôture du concours pour quelque raison que ce soit.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier si le règlement a été respecté, notamment afin d'exclure tout participant ayant commis un abus. Néanmoins, TUI Belgium S.A. n'est pas obligée de contrôler systématiquement tous les formulaires envoyés et peut se limiter au contrôle des gagnants.

Chaque participant doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ses données et/ou les programmes installés sur son équipement informatique et/ou son site contre toute menace. TUI Belgium S.A. ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects qui découleraient d'une connexion sur le site <http://www.tuifly.be>.

Article 7: litiges

La participation à ce concours implique l'acceptation de toutes les conditions de ce règlement, ainsi que de toutes les décisions que les organisateurs devraient prendre. Tout soupçon ou toute tentative de fraude sera sanctionné par l'exclusion immédiate du participant.

En cas d'irrégularités, comme des erreurs du concepteur du site ou de TUI Belgium S.A., cette dernière décide de façon autonome de la manière de corriger et de traiter cette erreur.

Les fautes d'impression, d'orthographe, de typographie ou d'une autre nature ne pourront être invoquées pour légitimer toute indemnisation ou obligation que ce soit de la part de l'organisateur. Les cas non prévus sont traités par les organisateurs. Chaque décision est exécutoire.

Les litiges liés au concours seront arbitrés de façon définitive et contraignante par TUI Belgium S.A., sans possibilité de recours, d'appel ou de révision.

Article 8: protection de la vie privée

TUI respecte votre vie privée.

Les données personnelles de tous les participants sont traitées conformément à la législation applicable sur la protection de la vie privée. La participation au concours implique l'acceptation de la déclaration de confidentialité de l'organisateur telle qu'exposée sur <https://www.tuifly.be/fr/privacy-vie-privee>.

Les données du gagnant sont utilisées pour vous contacter lorsque vous avez gagné.

Chaque participant a notamment le droit de consulter ses données, ainsi que de faire corriger les erreurs ou d'exiger la suppression de ses coordonnées de la banque de données. Toute demande relative à la consultation, à la rectification ou à la suppression doit être adressée par écrit à TUI Belgium S.A., Gistelsesteenweg 1, 8400 Oostende. Toute demande relative à la suppression des données de la base de données durant le concours entraîne automatiquement la fin de la participation au concours de la personne.

Rédigé à Ostende le 16/12/2021.